



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE BERCE-BELINOIS

~~~~

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2024

N° 20240220-05

République Française  
Département SARTHE

L'an Deux Mille Vingt-quatre le Mardi 20 février à vingt heures

*Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel  
communautaire d'Ecommoy en séance publique sous la présidence de  
Madame Nathalie DUPONT, Présidente*

Date de convocation : 14 février 2024

#### PRESENTS

NOMBRE DE MEMBRES  
Exercice : 28  
Présents : 18  
Pouvoirs : 2  
Votants : 20  
Quorum : 15

Mme DUPONT Nathalie (Présidente), M. BIZERAY Jean Claude, Mme BOYER Irène, M. BOURGE Jean Yves, M. GOUHIER Sébastien, M. RICHEL Bruno (Vice-Présidents), M. CHAVEROUX Jean Marc, Mme FEVRIER Florence, Mme LAMY Brigitte, Mme PLU Mathilde, M. BARTHES Renaud, M. DAVID Claude, M. BENOIT Ludovic, M. GERAULT Stéphane, M. MORIN Mickaël, M. GUYON Olivier, Mme REVEL Marie Line, Mme VASSEUR Jocelyne (Conseillers Communautaires).

#### ABSENTS

VOTE  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

Mme Marie-Christine ABEGG, Mme BALLESTER Anne, M. CAZIMAJOU David, M. HALILOU Nicolas, M. LAMBERT Gérard, Mme PAUVERT Juana, Mme SEBILLET Marie Noëlle, Mme QUERVILLE Clarisse.  
Mme GROLEAU Lucie donne pouvoir à Mme BOYER Irène.  
M. COVEMAERKER Dominique donne pouvoir à Mme LAMY Brigitte.

Secrétaire de séance : M. BIZERAY Jean Claude.

#### 5. DELIBERATION SOLLICITANT UNE SUBVENTION POUR LA PREMIERE PHASE DE L'EXPERIMENTATION BIMBY-BUNTI

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin de solliciter auprès de la Région d'une subvention pour la première phase d'expérimentation.

Le plan de financement actualisé se présente de la manière suivante :

| <b>Préfiguration du dispositif habitat BIMBY-BUNTI 2024-2027</b> |                                                  |             |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------|
| <b>Année 1 (Module M1)</b>                                       |                                                  |             |
| <b>Origine des financements</b>                                  | <b>Montant de subvention sollicité ou obtenu</b> | <b>Taux</b> |
| Financement de l'Etat (Fonds vert 2023)                          | 88 595,30 €                                      | 46          |
| Conseil Régional                                                 | 50 000,00 €                                      | 26          |
| <b>Part restant à la charge du maître d'ouvrage</b>              | 53 404,70 €                                      | 28          |
| <b>MONTANT TOTAL TTC DE L'OPERATION</b>                          | 192 000,00 €                                     | 100         |

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil autorise, à l'unanimité, la demande de subvention à la Région et charge la Présidente d'exécuter par tout moyen cette décision.

Ecommoy, le 22 février 2024

Le Secrétaire de séance,  
Jean Claude BIZERAY



La Présidente,  
Nathalie DUPONT



*Conformément aux dispositions de code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes*

- Date de sa réception en Préfecture de la Sarthe
- Date de sa publication

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Acte mis en ligne sur le site internet le **26 FEV. 2024**